



EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

PUBLIC VISÉ / PRÉREQUIS

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme

Trouver un maître d'apprentissage

Etre titulaire d'un diplôme ou d'un titre de niveau 4 ou justifiant d'un suivi de formation de niveau 4

DURÉE

18 mois – 655 heures

PROCHAINE SESSION

De septembre 2026 à février 2028

PRÉSENCE AU CFA

Une semaine par mois en moyenne

NOMBRE DE PLACES

12

MODALITÉS & DÉLAI D'ACCÈS

Prise de contact sous 7 jours

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous réserve de signature du contrat d'apprentissage

Titre professionnel Technicien supérieur en méthodes & exploitation logistique

(niveau 5)

RNCP 37277 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37277>

Objectifs professionnels

Préparer l'apprenti.e à l'acquisition de compétences techniques, savoirs et savoir-faire qui lui permettront d'exercer son activité future. A l'issue, il.elle sera capable de :

- Élaborer et mettre en œuvre les solutions techniques aux différentes étapes du flux logistique
- Déterminer les prévisions d'activité logistique en dimensionnant les moyens
- Coordonner les moyens humains et matériels de l'unité logistique
- Manager les équipes opérationnelles
- Analyser la performance de l'activité logistique

Les + Bosco

Afin de favoriser l'autonomie et l'employabilité des bénéficiaires en fin de cursus, notre centre propose à tous ses apprenti.e.s:

- CACES® R489 Cat 1, 3 & 5
- Formation Excel
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail
- Participation à des journées de sensibilisation (HDF Propres, Lutte contre le Harcèlement Scolaire, Octobre Rose, Égalité Hommes Femmes...)

Afin d'accompagner les apprenti.e.s tout au long de leur parcours :

- Existence d'un point écoute (entretien individualisé)
- Service dédié à la recherche de contrat et à l'insertion professionnelle : melanie.duval@jeanbosco-guines.fr
- Service mobilité du CFA Jean Bosco : mobilite@cfajejbosco.fr
- Participation à des ateliers de techniques de recherche d'emploi, coaching...



100%
Taux
de satisfaction

*pour 4 apprentis
depuis 2023



100%
Taux de réussite
à l'examen

*pour 4 apprentis
depuis 2023



100%
Sorties
positives

*100% emploi dans
les métiers visés

Taux de rupture cumulé : **20%**

*pour 5 apprentis depuis 2023

La pédagogie du Centre Jean Bosco

Cours en présentiel avec supports numériques et informatiques. Mise en situation pratique. Utilisation de plateaux techniques dédiés agréés.

Individualisation des parcours

Enseignement adapté à chaque profil et selon le niveau d'étude. Possibilité de valider le titre par blocs de compétences (CCP)

Accessibilité handicap : Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite – réglementation ERP

Service Handicap de l'UFA : melanie.bourre@jeanbosco-guines.fr

Modalités d'évaluation

Évaluation des compétences au fil de la formation, mises en situation pratique, bulletin semestriel à l'issue d'un conseil de classe.

Validation /Sanction (certificateur)

Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion

Date d'enregistrement de la certification : 25/01/2023

Pas de lien vers d'autres certifications professionnelles ou habilitations.

Perspectives post formation

Formation Bac + 3: Responsable en logistique / Responsable production transport logistique / Déclarant et Conseiller en Douane.

Débouchés Professionnels : Chef de quai, gestionnaire de stocks, responsable logistique, de plateformes...

Équivalence : Non

Passerelle : Non

Le salaire de l'apprenti.e

Grille commune à toutes les organisations sauf accord de branche spécifique**

Pourcentage du SMIC BRUT Mensuel : 1 823,03€ - sur la base de 35 h

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
<18 ans	27% soit 492,22€	39% soit 710,98€
de 18 à 20 ans	43% soit 783,90€	51% soit 929,75€
de 21 à 25 ans	53% soit 966,21€	61% soit 1 112,05€
26 ans et +	100% soit 1 823,03€	

**Attention, il existe une grille spéciale convention collective du bâtiment.

EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

TARIF

Gratuit pour l'apprenti.e

Coût contrat : 7 383 €

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1: «La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal.» Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : «Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent(...)», à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n°2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Dernière mise à jour : 16/02/2026

